

Questions orales

Si on leur permet de prendre connaissance du Livre blanc aujourd'hui, comment expliquer que les députés n'aient pas le même privilège? Pourquoi devons-nous attendre jusqu'à demain, afin de préparer notre réponse au ministre, alors que des gens de l'extérieur ont déjà pris connaissance du document? Pour quelle raison le ministre n'a-t-il pas attendu demain et accordé ainsi le même avantage à tous les intéressés en même temps? Pourquoi vos amis bénéficient-ils de ce traitement spécial?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, que les choses soient bien claires. Il ne s'agit pas d'accorder un traitement spécial à mes amis. Je ne connais pas beaucoup de ces gens.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sauf erreur, je n'en connais que trois ou quatre. Il s'agit de conseillers techniques auprès des fonctionnaires du ministère des Finances. J'ai rencontré quelques-uns d'entre eux à une occasion, mais ils sont constamment en rapport avec les fonctionnaires du ministère, afin d'offrir des conseils techniques, et de donner leur avis sur un éventail de solutions possibles, dont certaines figurent peut-être dans le Livre blanc, et d'autres pas.

Pour répondre à l'observation du député, je tiens à préciser que les intéressés n'ont pas lu le Livre blanc dans son ensemble.

LE RÔLE DU PARLEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne le caractère contestable des faits que nous venons d'apprendre, à savoir que le ministre des Finances a accordé un accès privilégié à des informations sur son Livre blanc fiscal à un groupe de professionnels dans l'espoir de susciter des commentaires favorables sur sa réforme fiscale lorsqu'elle sera publiée dans quelques jours.

Est-il correct, dans un contexte parlementaire, que le cabinet du premier ministre prenne à part des groupes de journalistes de CTV et du réseau anglais de Radio-Canada entre autres pour essayer de susciter de leur part un accueil favorable au Livre blanc sur la réforme fiscale, et que le ministre des Finances en fasse autant? Où est la place du Parlement dans tout cela, et pourquoi n'a-t-il pas la priorité?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le Parlement a eu son rôle à jouer. Il a participé à cette démarche. Je pense que le député lui-même a participé aux séances d'information . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qu'ont tenues les fonctionnaires des finances sur divers aspects de la réforme fiscale. Si le député veut parler des informations servant de toile de fond qui ont été communiquées aux représentants des médias, il s'agit exactement de la même chose, sauf peut-être que le député a obtenu plus de détails que les représentants des médias.

[Français]

ON DEMANDE S'IL EST JUSTE DE DONNER LES DÉTAILS DU LIVRE BLANC À DES EXPERTS TOUT EN EXCLUANT LES PARLEMENTAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances.

Les experts, les comptables, les gens de l'industrie de l'investissement, ont tous eu les détails ces derniers jours de la réforme fiscale dans le Livre blanc du ministre des Finances et de son ministère. En même temps les parlementaires de l'opposition sont obligés de rester jusqu'à midi demain dans une salle fermée afin d'avoir les détails d'un projet de réforme fiscale sur lequel ont travaillé le ministre des Finances et son ministère pendant une période de deux ans.

Ma question est la suivante: Est-il juste pour le ministre des Finances de donner tous ces détails à des experts pour essayer d'influencer l'opinion professionnelle sur son Livre blanc en même temps qu'il exclut les parlementaires de ce processus?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se trompe complètement. Ces experts ont fait le serment de garder le secret. Je ne crois pas que le député lui-même consentirait à faire le serment de garder le secret sur cette question particulière.

Le ministère des Finances a demandé à ces experts, un petit groupe d'experts, s'il pouvait les sonder sur toute une gamme de propositions dont certaines pourront figurer dans le Livre blanc, et d'autres non. Voilà le contexte dans lequel ils le font, et il s'agit d'une pratique suivie depuis des années et des années par le ministère des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas vrai.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai.

M. Crosbie: Vous devenez pathétiques. Pourquoi ne trouvez-vous pas un sujet concret? C'est un cauchemar de revenir vous écouter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Retournez donc à Paris et restez-y!

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. Cassidy: Ce n'est pas parce que les libéraux l'ont fait que les progressistes conservateurs ont raison de le faire.

Mme Cops: C'est faux, faux, faux.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LA CONSULTATION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question concerne les simples Canadiens qui n'ont pas été consultés de cette manière par le gouvernement. Le gouvernement a-t-il sondé les représentants des syndicats, les agriculteurs, les pêcheurs et les petits entrepreneurs? Le gouvernement les a-t-il consultés? Ou s'est-il contenté de demander leur avis aux fiscalistes et aux comptables? Où est l'équité là-dedans, monsieur le Président?